



**GUSTAVE /  
ROUSSY -**  
CANCER CAMPUS  
GRAND PARIS

**CHÈRES COLLABORATRICES,  
CHERS COLLABORATEURS,**

À quelques mois de la prochaine visite de certification par la Haute Autorité de Santé (HAS), il est temps d'adopter la bonne tenue !

Dans le cadre de vos missions, vous incarnez chaque jour les valeurs d'excellence, d'attention et d'éthique qui font la réputation de Gustave Roussy.

Vous trouverez ici un rappel des règles de notre règlement intérieur relatives à la tenue professionnelle, qui participent pleinement :

- à l'hygiène et la prévention des risques infectieux,
- au respect des principes de neutralité et de laïcité,
- et au maintien d'un environnement de travail sécurisé, serein et respectueux.

Nous comptons sur votre engagement pour respecter ces consignes, essentielles au bon fonctionnement de notre établissement ainsi qu'à la sécurité et à la qualité des soins prodigués à nos patients.

# Tenue professionnelle et hygiène, une exigence pour la sécurité de tous

Le port d'une tenue professionnelle adaptée est une mesure incontournable pour limiter les risques de transmission d'agents infectieux. Il s'inscrit dans les recommandations :

- de la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H),
- et de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) de Gustave Roussy.



## EXTRAIT DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE GUSTAVE ROUSSY

### TENUE :

- Propreté irréprochable
- Vêtements adaptés à l'activité exercée
- Respect des recommandations de l'EOH
- Aucun signe ostentatoire de convictions religieuses, politiques ou philosophiques
- Port du couvre-chef médical (charlotte et calot chirurgical) uniquement dans les zones où il est requis par le protocole

# Quelle tenue pour qui ?



## PROFESSIONNELS EN SOINS DIRECTS ET/OU EN ZAC

- Ensemble tunique + pantalon
- Blouse à manches courtes fermée à porter sur l'ensemble T+P lors de la sortie des services à atmosphère contrôlée (ZAC = blocs, secteurs de greffe adulte et pédiatrique, réanimation , pharmacie)
- Tenue confortable et adaptée
- Équipements de protection individuel (EPI) **selon activité** (**coiffant, tablier, gants, masque...**)  
→ IDE, AS, IADE, IDEP, chirurgiens, médecins en secteurs sensibles (réanimation et greffes) ...

## AUTRES PROFESSIONNELS



Blouse à manches courtes, fermée sur une tenue civile (avec manches courtes ou remontées) propre.

- Parfois, blouse à manches longues (pour les professions liées à des risques chimiques)  
→ Fonctions transversales (EOH, cadres, IDEC, magasiniers, etc.) administratives, médicales (hors ZAC) ...

## À NOTER

*Les tenues jetables sont réservées aux intérimaires et aux « professionnels secteur » devant intervenir en zones à atmosphère contrôlée (ZAC). Par exemple : pédiatres allant au bloc pour réaliser un acte, observateurs devant réaliser un audit au bloc, etc.*

*La tenue professionnelle doit être revêtue lors de la prise de poste, et n'être portée que dans l'enceinte de l'établissement.*

*L'usage du téléphone portable personnel sur le poste de travail doit rester raisonnable et ne pas occasionner de risque, de gêne, ni de retard dans la réalisation des missions.*

*Le port d'écouteurs sur le poste de travail n'est pas autorisé dès lors que le professionnel est en contact avec des patients, du public et d'autres professionnels, pour des raisons de sécurité et de disponibilité.*

*Le port du badge d'identification, de manière apparente, est obligatoire pour des raisons de sécurité.*

**LES BLOUSES DOIVENT ÊTRE RETIRÉES LORS DES PAUSES OU REPAS ET NE DOIVENT DONC PAS ÊTRE PORTÉES AU SELF**  
(SAUF POUR LES PERSONNELS DES ZAC).

## Chaussures

Des chaussures confortables et adaptées à la fonction (secteurs de soins, chambres, magasin, etc.) sont obligatoires pour tous les personnels concernés par des activités techniques ou de soin.

Elles doivent être :

- Fermées sur le dessus et au bout
- Antidérapantes
- Silencieuses
- Faciles à nettoyer
- Entretenues régulièrement



## Coiffure, ongles et accessoires

Auprès des patients, lors de situations de soins, de consultation et d'auscultation, il est obligatoire d'avoir :



- Les cheveux propres, attachés ou courts
- Le port d'un coiffant (EPI type calot, charlotte...) peut-être obligatoire en fonction des soins réalisés et en fonction du secteur d'activité. Par exemple : ZAC. Attention : ces derniers ne doivent pas être portés en dehors de l'activité de soin.

- Les avant-bras dégagés
- Les ongles courts, sans vernis ni faux ongles
- Oté l'ensemble de ses bijoux (mains et poignets, l'alliance n'est plus tolérée).

# Tenue de travail et neutralité, un principe fondamental

À Gustave Roussy, Établissement de santé privé assurant une mission de service public, les principes de neutralité et de laïcité s'appliquent pleinement à tous les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions, comme cela est mentionné dans :

- La convention collective des CLCC (article 2.1.6.2)
- Le règlement intérieur de Gustave Roussy
- La charte de la laïcité dans les services publics

Ces principes garantissent :

- L'égalité de traitement de tous les usagers et de tous les professionnels
- Un climat de travail neutre, serein et respectueux



## EXTRAIT DE L'ARTICLE 24 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE GUSTAVE ROUSSY

### *PRINCIPES DE NEUTRALITÉ ET DE LAÏCITÉ*

- Neutralité dans l'attitude et la tenue
- Aucun signe, acte ou parole marquant une conviction religieuse, politique ou philosophique
- Aucun emblème religieux dans les locaux, sauf espaces dédiés
- Sanction possible en cas de non-respect

## En résumé

Gustave Roussy applique strictement les règles de neutralité attendues dans les établissements assurant une mission de service public. Cela implique :

- Aucun signe ostentatoire (religieux, politique ou philosophique)
- Pas de couvre-chef en dehors des coiffants dans les zones à atmosphère contrôlée (ZAC)



